SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 MAI 2021
À 20 H SUR LA PLATEFORME ZOOM
EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM. Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller
Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS :

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et de la mairesse
6. Résolution : Adoption du plan d'urbanisme, du règlement de zonage et du règlement de lotissement :

- Règlement no. 600-2021 sur le plan d'urbanisme;
- Règlement no. 601-2021 sur le zonage;
- Règlement no. 602-2021 sur le lotissement;
- Règlement de construction no. 603-2021;
- Règlement no. 604-2021 sur les permis et certificats.;

7. Résolution : Procédure d'approbation des personnes habiles à voter des règlements d'urbanisme
8. Résolution : Octroi d'un mandat comparatif – La Boîte d'urbanisme
9. Résolution : Octroi de contrat – engazonnement – Devis 2021-003 – JMD Excavations
10. Résolution : Renouvellement – Entente – Croisières Orléans
11. Résolution : Renouvellement – Entente – Truck de l'Île
12. Entente Fabrique/Municipalité - gestion stationnement église
13. Résolution : Bail – Projet pilote- Panache Mobile
14. Résolution : Location – Toilettes VIP
15. Résolution : Acceptation des travaux 2019 – Route des Prêtres
16. Avis de motion – Modification Règlement sur la Gestion contractuelle (résultant du projet de la Loi 67)

17. Avis de motion – Modification Règlement RMU – Stationnement (entente avec la Fabrique)
18. Comptes à payer
19. Correspondance
20. Période de questions
21. Clôture de la séance

---

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1675 -21

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1676-21

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 AVRIL 2021

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2021 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'AVRIL 2021 : **14**
Coût des travaux 617 **130** $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

La mairesse et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

RÉSOLUTION NO : 1677-21

6. ADOPTION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal a adopté :

- le Projet de règlement no. 600-2021 sur le plan d'urbanisme;
- le Projet de règlement no. 601-2021 sur le zonage;
- le Projet de règlement no. 602-2021 sur le lotissement;
- le Projet de règlement de construction no. 603-2021;
- le Projet de règlement no. 604-2021 sur les permis et certificats.;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite a été tenue du 15 février 2021 au 15 mars 2021;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 1er mars 2021;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue en visioconférence le 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Joëlle Derulle, et **résolu à la majorité** des conseillers présents que le conseil municipal décrète ce qui suit :

- Convient d'adopter les règlements suivants :
  - Règlement no. 600-2021 sur le plan d'urbanisme
  - Règlement no. 601-2021 sur le zonage
  - Règlement no. 602-2021 sur le lotissement
  - Règlement de construction no. 603-2021
  - Règlement no. 604-2021 sur les permis et certificats.
    .
- Qu'ils seront transmis à la MRC de l'Île d'Orléans pour approbation de conformité tel que prévu par la Loi
- Qu'une copie conforme sera placée sur le site Internet de la Municipalité
- Qu'ils entreront en vigueur conformément à la Loi

M. Julien Milot demande le vote.
1 contre
6 pour

RÉSOLUTION NO : 1678-21

7. <u>PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABILES À VOTER DES RÈGLEMENTS D'URBANISME</u>

ATTENDU QUE Lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal a adopté :

- le Projet de règlement no. 601-2021 sur le zonage;
- le Projet de règlement no. 602-2021 sur le lotissement;

ATTENDU QUE les règlements no. 601-2021 sur le zonage et no. 602-2021 sur le lotissement ont été adopté en cette séance;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans la mesure où ici, il s'agit du remplacement, notamment, des règlements de zonage et de lotissement, dans le contexte de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité, les règlements no. 601-2021 sur le zonage et no. 602-2021 sur le lotissement doivent être approuvés par les personnes habiles à voter de l'ensemble du territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE l'arrêté gouvernemental no 2020-033 du 7 mai 2020 stipule que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens;

ATTENDU QUE la consultation des personnes habiles à voter peut ainsi être remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours;

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre le processus d'approbation référendaire des règlements no. 601-2021 sur le zonage et no. 602-2021 sur le lotissement;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le processus de consultation écrite des personnes

habiles voter débute le 15 mai 2021 et se déroule selon les modalités prescrites pour une durée de 15 jours et se termine le 30 mai 2021.

RÉSOLUTION NO : 1679-21

8. <u>OCTROI D'UN MANDAT COMPARATIF - LA BOÎTE D'URBANISME</u>

Il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver un contrat de gré à gré à La Boîte d'Urbanisme tel que décrit dans l'offre de service pour la somme de 2 990 $ plus les taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1680-21

9. <u>OCTROI DE CONTRAT – ENGAZONNEMENT DEVIS 2021-003</u>

ATTENDU QUE des travaux de réparation de surfaces endommagées lors des travaux d'assainissement des eaux en 2017;

ATTENDU QUE le ministère des Transports accepte de défrayer 40% ces coûts qui seront encourus;

ATTENDU QU'UN appel d'offres sur invitation a été lancé conformément au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

ATTENDU QUE 6 compagnies ont reçu un appel d'offres sur invitation et quatre ont répondu;

COMPAGNIE	**MONTANT AV. TX**
Excavations Richard Gosselin	50 980.00 $
Entreprises Ben Coulombe & Fils	29 950.00 $
JMD Excavation inc.	23 898.45 $
Dexco Excavation	26 970.00 $

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Julien Milot, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver un contrat à JMD Excavation inc. tel que décrit dans le devis et l'offre de service pour la somme de 23 898,45 $ plus les taxes applicables et dont les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1681-21

10. <u>RENOUVELLEMENT – BAIL – CROISIÈRES ORLÉANS</u>

M. Nicolas Girard quitte temporairement la rencontre ZOOM.

Il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le renouvellement du bail à Croisières Orléans pour la billetterie du chemin du Quai pour la somme de 510 $ par mois, soit une augmentation de 2%. Une copie sera versée dans les archives officielles de la Municipalité.

La directrice générale réadmet M. Girard dans la visioconférence.

RÉSOLUTION NO : 1682-21

11. <u>RENOUVELLEMENT – ENTENTE – TRUCK DE L'ÎLE</u>

Il est **proposé** par Benoit Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents renouveler l'entente avec le Truck de l'île représenté par M. Christophe Pasquier

pour le branchement électrique du 'Food truck' pour la somme de 200 $ et de noter dans cette même entente que les coûts pour enfouir le branchement électrique sous la chaussée du chemin du Quai lui seront refacturés. Une copie sera versée dans les archives officielles de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1683-21

12. <u>ENTENTE FABRIQUE/MUNICIPALITÉ – GESTION STATIONNEMENT ÉGLISE</u>

Il est **proposé** par Benoit Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la mairesse madame Debbie Deslauriers et la directrice générale, madame Michelle Moisan à négocier et à signer une entente avec la Fabrique de la Sainte-Famille d'Orléans, représentée par messieurs Robert Fillion et Claude Goulet pour la gestion du stationnement du terrain de l'église et dont copie sera versée dans les archives officielles de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1684-21

13. <u>BAIL – PROJET PILOTE- PANACHE MOBILE</u>

Il est **proposé** par Bruno Gosselin et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la mairesse madame Debbie Deslauriers et la directrice générale, madame Michelle Moisan à négocier et à signer une entente avec l'Auberge Saint-Antoine (Panache Mobile) représentée par M. Evan Price, pour l'occupation (selon un horaire prédéterminé) de l'abri permanent sis au 95, chemin de la Chalouperie et dont copie sera versée dans les archives officielles de la Municipalité.

RÉSOLUTION NO : 1685-21

14. <u>LOCATION – TOILETTES VIP – SANI-JOHN</u>

Il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de louer trois (3) toilettes VIP auprès de la compagnie Sani-John pour 250 $ par mois incluant un nettoyage hebdomadaire de mai à octobre 2021. Selon les exigences de la Santé publique, un nettoyage additionnel pourrait être ajouté au contrat. Il est entendu que la Municipalité fera elle-même l'entretien des surfaces 2 x par jour.

RÉSOLUTION NO : 1686-21

15. <u>ACCEPTATION DES TRAVAUX 2019 – ROUTE DES PRÊTRES</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Laurent-de-l'île-d'Orléans a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) Dossier 00028501-1 Enveloppe pour des projets d'envergure et supramunicipaux (PPA-ES) Dossier 00029044-1

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julien Milot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans approuve les dépenses, d'un montant de 21 942.39 $, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

16. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – MODIFICATION RÈGLEMENT NO. 580-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RÉSULTANT DU PROJET DE LOI 67)

Bruno Gosselin donne avis de motion et dépose le projet de règlement qui modifiera le règlement no. 580-2018 lors de la prochaine séance pour inclure les nouvelles disposition Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à partir du 6 mai.

17. AVIS DE MOTION – MODIFICATION RÈGLEMENT RMU – 03 NUMÉRO 530-2012 STATIONNEMENT (ENTENTE AVEC LA FABRIQUE)

Benoit Pouliot donne avis de motion que le règlement RMU-03 no 530-2012 sera modifié par le Règlement 606-2021 lors de la prochaine séance pour inclure les dispositions de la nouvelle entente avec la Fabrique de la Sainte-Famille d'Orléans. Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité à partir du 6 mai.

RÉSOLUTION NO : 1687-21

18. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Gilles Godbout et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (**19 724.93**$) et le paiement des comptes (**157 532.60**$) totalisant 177 257.53 $ pour le mois d'avril 2021 et que la mairesse ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat du secrétaire

Je soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1687-21.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /secrétaire-trésorière

19. CORRESPONDANCE

Le ministère de l'Environnement a autorisé les travaux de traitement des eaux sur les puits suivants :

- 6985 Royal (puits pour le Kiosque sanitaire (toilettes publiques)
- 7014 Royal (ancien presbytère)
- 7018 Royal (chalet des loisirs)

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1688-21

21. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 25.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	DEBBIE DESLAURIERS
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRESSE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».